

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des
finances et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du **24 NOV. 2023**

fixant la composition de la commission de sélection et désignant les membres suppléants de la commission de sélection pour le recrutement des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre de catégorie C dans le grade d'agent de constatation des douanes, branche du contrôle des opérations commerciales et de l'administration générale, organisé au titre de l'année 2023

La directrice générale des douanes et droits indirects,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L326-1 ;

VU la loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés et- portant dispositions diverses relatives à la défense ;

VU le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 fixant le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2009-629 du 5 juin 2009 relatif aux emplois réservés et au contentieux des soins gratuits ;

VU le décret n° 2019-5 du 4 janvier 2019 portant application de l'ordonnance n° 2019-2 du 4 janvier 2019 portant simplification des dispositifs de reconversion des militaires et des anciens militaires dans la fonction publique civile ;

VU l'arrêté du 20 avril 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de personnels de catégorie C des ministères économiques et financiers,

A R R Ê T E :

Article 1 : Madame GIDOIN Emmanuelle, administratrice des douanes, est nommée présidente de la commission de sélection désignée pour le recrutement d'agents de constatation des douanes de la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale, ouvert au titre des emplois réservés et organisé au titre de l'année 2023.

En cas d'empêchement de la présidente, un suppléant sera désigné parmi les membres de la commission nommés à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de sélection :

| | | | |
|-----|----------------|-----------|---|
| Mme | LALANNE | Sophie | Directrice des services douaniers 2° classe |
| Mme | TOUTAIN | Françoise | Directrice des services douaniers 2° classe |
| Mme | ROUSSEAU-BILLY | Émilie | Inspectrice régionale de 2° classe |
| M. | BILLY | Cyril | Inspecteur régional de 3° classe |
| Mme | ANSAR | Maria | Contractuelle DGDDI catégorie A |
| Mme | CICCODICOLA | Marlène | Contractuelle DGDDI catégorie A |
| Mme | COMPÈRE | Kim | Contractuelle DGDDI catégorie A |
| Mme | TRITSCH | Carole | Contractuelle DGDDI catégorie A |
| Mme | HOSSAIN | Rezowana | Contractuelle DGDDI catégorie A |

| | | | |
|-----|---------|----------|--|
| Mme | LEJOSNE | Athenaïs | Inspectrice |
| M. | DUHOUX | Anthony | Contrôleur de 2 ^e classe |
| M. | VIGUIER | Steven | Contrôleur de 2 ^e classe |
| M. | CACIOLO | Andrea | Agent de constatation principal de 2 ^e classe |

Article 3 : Sont nommés membres suppléants de la commission de sélection :

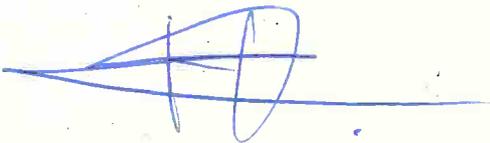
| | | | |
|-----|---------|-----------|--|
| Mme | OLIVAN | Catherine | Directrice principale des services douaniers |
| M. | FALCHUN | Bernard | Chef des services administratifs de 2 ^e catégorie |

Article 3 : Le chef de la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **24 NOV. 2023**

La directrice générale des douanes et droits indirects,
Et par empêchement,

L'administrateur de l'État,
Chef du bureau recrutement, pilotage des emplois et formation,



H. SALSMANN